

Association de communes Mobul Rapport de gestion de l'exercice 2011

Rapport sur les comptes de l'exercice 2011

Nous vous soumettons, ci-après, le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2011.

1. RESULTAT

Les charges de fonctionnement s'élèvent à Fr. 1'546'590.80. Le budget prévoyait des charges pour un montant de Fr. 1'668'500.00. La diminution des charges par rapport au budget est de Fr. -121'909.20 (7.31%).

Les produits de fonctionnement s'élèvent également à Fr. 1'546'590.80. Il s'agit du montant du total des charges de fonctionnement qui ont été refacturées aux communes membres à titre de participations, afin d'équilibrer les comptes.

Par rapport au budget, nous signalons les principales variations suivantes :

	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>	<u>Différences</u>
<u>Dépenses de fonctionnement :</u>			
Traitements et jetons de présence (chap. 0)	8'400.00	3'435.00	- 4'965.00
Mandat administratif (chap. 0)	60'000.00	50'231.45	- 9'768.55
Entretien du réseau (chap. 6)	25'000.00	0.00	- 25'000.00
Communication générale (chap. 6)	10'000.00	2'564.55	- 7'435.45
Honoraires et frais d'étude (chap. 6)	10'000.00	38'763.50	+ 28'763.50
Contrats de prestations (chap. 6)	1'500'000.00	1'412'764.00	- 87'236.00

Recettes de fonctionnement :

Subvention cantonales pour études (chap. 0)	0.00	23'177.00	+ 23'177.00
Participations communales (chap.9)	763'500.00	673'364.45	- 90'135.55

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR CERTAINS COMPTES DE FONCTIONNEMENT

a) Administration

01 Législatif et Exécutif

012 Exécutif (comité de direction, commissions)

Pour la première fois en 2011, le traitement des jetons de présence du Comité de direction a été pris en charge par l'Association de communes alors qu'auparavant chaque commune membre défrayait son représentant. Ce

poste se monte à Fr. 3'435.00 alors qu'un montant de Fr. 8'400.00 était inscrit au budget. Figurent également dans ce chapitre les frais liés à l'organe de révision d'un montant de Fr. 2'066.90 pour le contrôle des comptes ainsi que pour le contrôle des valeurs au bilan.

02 Administration

020 Administration générale

La facture de la Ville de Bulle s'élève à Fr. 50'231.45 pour les prestations d'administration, de gestion technique, de secrétariat ainsi que pour la tenue de la comptabilité pour l'année 2011. Un montant de Fr. 60'000.00 était prévu au budget. Cette différence s'explique par le fait que le Comité de direction a siégé moins souvent que le planning le prévoyait en fonction des dossiers à traiter. Les coûts de la gestion du secrétariat ont donc été de ce fait moins élevés.

Les frais de publication et d'annonces qui se montent à Fr. 191.95 correspondent aux avis publiés dans la Feuille officielle relatifs aux convocations de l'Assemblée des délégués. Les frais de ports s'élèvent à Fr. 182.70.

Le mandat du suivi du projet d'agglomération comprend les honoraires des mandataires externes auxquels il est nécessaire d'avoir recours pour le suivi des projets. Ce poste s'élève à Fr. 29'267.25 alors que le montant de Fr. 35'000.00 avait été budgétisé.

Les montants des comptes 012 – 020 sont financés selon la clef de répartition établie dans les statuts.

b) Culture et loisirs

32 Médias

320 Informations et communications

Ce poste comprend l'hébergement du site ainsi que les frais de gestion liés aux modifications effectuées par le webmaster pour un montant de Fr. 617.00 alors que le budget pour ce poste était de Fr. 1'500.00.

Les montants des comptes 320 sont financés selon la clef de répartition établie dans les statuts.

c) Transports et communications

65 Trafic régional

650 Trafic d'agglomération

Il était prévu un montant de Fr. 25'000.00 pour l'entretien du réseau mais aucune dépense à charge n'a été comptabilisée. En effet, les modifications de certains aménagements provisoires des arrêts de bus n'ont pas encore été réalisées et ces travaux seront effectués en 2012.

Le poste de la « Communication générale » s'élève à Fr. 2'564.55. Il s'agit du montant relatif à la promotion des nouveaux horaires de Mobul dans les journaux locaux. Un montant de Fr. 10'000.00 avait été budgété en prévision de la mise en service simultanée des nouveaux horaires et de la ligne de Planchy. Cette dernière étant toujours à l'étude, elle n'a pas été mise en fonction en 2011.

Le compte « Honoraires et frais d'études » s'élève à Fr. 38'763.50 alors que Fr. 10'000.00 étaient prévus au budget. Cette différence est principalement due à deux facteurs :

- les honoraires d'avocat qui n'étaient pas prévus suite au recours déposé au Tribunal fédéral contre l'attribution du marché des bus.
- l'attribution d'un mandat pour l'étude de la construction des abris bus.

Le « contrat de prestations » s'élève à Fr. 1'412'764.00 pour un budget de Fr. 1'500'000.00. La « subvention cantonale » est de Fr. 847'658.40 et le budget prévu était de Fr. 900'000.00. Les différences s'expliquent par rapport au fait que l'offre des TPF pour l'horaire 2011 n'était pas encore définitive au moment de l'élaboration du budget. Une subvention cantonale de Fr. 2'000.00 a été versée pour l'étude de la ligne de Planchy.

Les montants des comptes 650 sont financés selon la clef de répartition établie dans les statuts.

d) Finances

94 Gérance de la fortune et des dettes

940 Intérêts et amortissements

Les intérêts et les frais de banques totalisent Fr. 6'506.50. Le montant au budget était de Fr. 6'700.00.

941 Participations des communes

Les participations des communes se montent à Fr. 673'364.45. La somme de Fr. 763'500.00, selon le budget, a déjà été facturée. Le solde en faveur des communes sera décompté en 2012 après l'approbation des comptes par l'Assemblée des délégués.

Pour plus de clarté, étant donné que la Commune du Pâquier ne participe pas aux frais de transports, les participations des Communes ont été divisées en deux parties, soit « administration » et « transports ».

Les montants des comptes 940 sont financés selon la clef de répartition établie dans les statuts.

3. COMPTES D'INVESTISSEMENTS

a) Transports et communications

65 Trafic régional

620 Routes communales et génie civil

Aucun montant n'a été mis en charge sur 2011 pour ces postes, étant donné que la réalisation des mesures du projet d'agglomération a pris du retard. Les premières mesures seront donc réalisées en 2012.

650 Trafic d'agglomération

Le montant de Fr. 87'500.00 représente les participations communales 2011 dues pour le remboursement du prêt relatif à la construction des aménagements provisoires des arrêts de bus. Les recettes d'investissements sont virées à l'actif du bilan.

4. COMPTES AU BILAN**a) Actifs**

102.0	Raiffeisen c/c 57039.43	Fr. 188'965.75, montant correspondant au solde du c/c bancaire.
115.00	Débiteurs divers	Fr. 25'177.00, il s'agit des subventions cantonales à recevoir pour 2011
115.10	Impôt anticipé	Fr. 17.90, ce montant sera récupéré en 2012
141.0	Arrêts de bus	Fr. 149'582.25, ce montant représente le solde des investissements à amortir par les communes.

b) Passifs

200	Fournisseurs divers	Fr. 80'057.85, il s'agit des diverses factures à payer au 31 décembre 2011.
200...	Créanciers communes	Fr. 90'135.55, cette somme correspond aux montants à rembourser aux communes après répartition 2011. Ces montants seront déduits de l'acompte du 2 ^{ème} trimestre 2012, le premier trimestre ayant déjà été facturé.
220.1	Raiffeisen c/c 57039.23	Fr. 193'549.50, ce montant représente le solde c/c prêt au 31 décembre 2011. Afin d'éviter des intérêts, ce montant sera diminué en fonction des liquidités disponibles (Fr. 100'000.00 en février 2012)

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente
Antoinette Badoud



Le Président
Yves Sudan

